

Conseil municipal de FENETRANGE

Département de la Moselle

Date de convocation : 30/07/2026

Date d'affichage : 17/08/2026

Nombre de conseillers élus : 15.

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 9

Délibération n°57210-2026/53

Séance du 14 Aout 2026, à 19h30

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni à la mairie en séance publique, **sous la présidence de M. Benoît PIATKOWSKI, Maire.**

Conseillers présents : Joël BOMMENSATT, Pascal DASTILLUNG, Martine DEVOT, Marie-Hélène PIGNON, Christian WALKER, André Gérard HORVAT, Dominique SELMER, Hélène PIGNON

Conseillers absents : Dominique RUPP, Evelyne SLAMA, Gertrude BENOIST (pouvoir donné à Christian WALKER), Damien FISCHER (pouvoir donné à Martine DEVOT), Nathalie SCHMIDT (pouvoir donné à Hélène Pignon), Chantal FRANTZ, Jérémy BERTSCHY.

Secrétaire de séance : Dominique SELMER

Délibération n°57210-2026/53

Demandes de subventions associatives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions aux associations suivantes :

- **UDSP (Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Fénétrange): 600 € pour l'année 2026**
- **Le Club de l'Amitié : 1000 € pour l'année 2026**

Unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant Monsieur le Maire de Fénétrange dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet <https://www.telerecours.fr/>

Le Maire
Benoît PIATKOWSKI

Le secrétaire de séance,
Dominique SELMER